



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

domaine public

Question écrite n° 45070

Texte de la question

M. Jean-Noël Carpentier attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'état de propreté des espaces publics en France. Bien que les questions environnementales fassent partie des grandes préoccupations des Français, la mise en application au quotidien des actes permettant de protéger l'environnement reste parfois difficile. Il en va pourtant de la responsabilité de chacun pour que soit garantie la propreté des rues comme des espaces verts de nos villes. Pour que cette responsabilité soit intégrée par tous, des municipalités luttent en faveur de la propreté par différents moyens : information-sensibilisation, répression, nettoyage intensifié. Ces solutions sont difficiles à mettre en pratique, coûteuses et n'ont qu'un effet temporaire. À ces initiatives s'ajoute l'idée d'introduire au sein de l'école, dès le cours élémentaire, un enseignement civique sensibilisant les élèves à la nécessaire protection de leur environnement quotidien. Ainsi, il souhaite savoir quelles mesures concrètes il compte prendre pour qu'une solution durable soit trouvée à ce problème de pollution des espaces publics.

Texte de la réponse

La propreté des espaces publics est un enjeu important pour la qualité du cadre de vie de nos concitoyens en milieu urbain comme en milieu rural. Elle constitue également un élément important pour l'attractivité de nos villes. Si elle relève d'abord des pouvoirs de police générale du maire, et de la compétence municipale, elle requiert, au-delà, une adhésion active des habitants à travers leur comportement dans la vie quotidienne. De ce fait, les actions d'information-sensibilisation sont un vecteur important pour permettre d'atteindre cet objectif. C'est la raison pour laquelle, bien que cette question précise ne relève pas de sa seule compétence directe, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie s'implique sur la question de la qualité du cadre de vie à travers diverses actions sur ce sujet. Pour renforcer cette action, il a notamment été décidé, en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et en cohérence avec l'inscription, en 2013, de l'éducation au développement durable dans le code de l'éducation, de lancer un grand concours de photographie « mon paysage au quotidien, la France vue par ses habitants » auprès du grand public et également des scolaires, de l'école élémentaire au lycée. Ce concours, qui a eu un grand écho, a donné lieu à plus de 8 000 contributions toutes catégories confondues (dont plus de 350 dossiers portés par des établissements scolaires), et les meilleures photos seront prochainement exposées. Des dossiers pédagogiques ont été proposés en lien avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'occasion de ce concours. Le MEDDE souhaite poursuivre toutes les actions utiles à la valorisation des paysages du quotidien et à la sensibilisation à la qualité de notre cadre de vie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Noël Carpentier](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45070

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12512

Réponse publiée au JO le : [27 mai 2014](#), page 4299